



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE BREZOLLES

SÉANCE DU 28 mars 2023 À 20H

Etaient présents :

BARBIER Loïc	BESNARD Céline	TIERCELIN Dominique	CHANTHARASY Sandrine	MILET Ghislaine
FISSEAU Michel	LABARRE Viviane	JOUANIGOT Muriel	THIBEAULT Laurent	GRANDJEAN Jean-François
LOUETTE Céline	PICARD Romain	LANTZ Stéphane		

Absents :

DOREAU Marianne	LE GAC Gaëtan	JUSTICE Aurélia	TESSIER Gaëlle
-----------------	---------------	-----------------	----------------

Absents excusés :

LECOMTE Jean-Luc ayant donné pouvoir à Ghislaine MILET	BONAVENTURE Mickaël ayant donné pouvoir à Céline LOUETTE
--	--

Monsieur Laurent THIBEAULT est élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion de conseil ne fait l'objet d'aucune observation il est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Compte financier unique 2022,
- 2) Taux imposition 2023,
- 3) Subventions et participations 2023,
- 4) Budget primitif 2023,
- 5) Participation des communes aux frais de scolarité,
- 6) Tarifs de location de salles communales
- 7) Prix du ticket de cantine,
- 8) Droit de préemption urbain,
- 9) Questions diverses

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022

FONCTIONNEMENT DEPENSES

Chapitre	Libelle	Crédits ouverts	Mandats émis
011	Charges à caractère général	592 050.80	457 464.65
012	Charges de personnel et frais assimilés	797 500	796 639.99
65	Autres charges de gestion courante	254 793.20	229 958.48
66	Charges financières	18 000	14 030.81
67	Charges spécifiques	2 000	511
68	Dotations provisions semi budgétaires	10 000	0
042	Opération d'ordre entre sections	62 298	369 859.03
023	Virement à la section d'investissement	385 838	0
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 122 480	1 868 463.96

FONCTIONNEMENT RECETTES

Chapitre	Libelle	Crédits ouverts	Titres émis
013	Atténuation de charges	5 000	14 147.48
70	Produits des services et du domaine	113 400	164 374.22
73	Impôts et taxes	220 000	227 081.56
731	Fiscalité locale	455 200	577 049
74	Dotations subventions participations	596 300.80	747 693.64
75	Autres produits de gestion courante	25 200	46 456.43
76	Produits financiers	3	2.80
77	Produits spécifiques	0	232 408
042	Opérations d'ordre entre sections	0	88 015.03
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 122 480	2 097 228.16
002	Excédent de fonctionnement reporté n-1	707 376.20	

INVESTISSEMENT DEPENSES

Chapitre	Libelle	Crédits ouverts	Mandats émis
204	Subventions d'équipement versées	31 000	0
21	Immobilisation corporelles	1 102 902	763 906.15
16	Emprunts	223 385.19	183 592.45
26	Participations et créances rattachées	0	0
040	Opérations d'ordre entre sections	0	88 015.03
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 776 225	1 035 513.63
001	Déficit d'investissement reporté n-1	418 937.81	0

INVESTISSEMENT RECETTES

Chapitre	Libelle	Crédits ouverts	Titres émis
13	Subventions d'investissement	200 000	204 151
10	Dotations	1 008 704	1 044 704.82
024	Produits de cessions d'immobilisations	119 385	0
040	Opération d'ordre entre sections	62 298	369 859.03
021	Virement de section de fonctionnement	385 838	0
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 776 225	1 618 714.85
001	Excédent d'investissement reporté n-1	0	0

VOTE : PRESENTS 13 - VOTANTS 14 - POUR 14 - CONTRE 0 - ABSTENTION 0

TAUX D'IMPOSITION 2023

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de fixer les taux d'imposition :

- Des taxes foncières bâties et non bâties
- Des taxes d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants.

Libellés	Bases notifiées	Taux appliqués par décision du conseil municipal	Variation du taux (N-1)	Produit voté par le Conseil municipal
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 405 000,00 €	40,37%	/	567 199 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	98 700,00 €	32,62%	/	32 196 €
Taxe habitation sur les résidences secondaires	113 763,00 €	14,21%	/	16 166 €
Taxe habitation sur les logements vacants	104 645,00 €	14,21%	/	14 870 €
TOTAL				630 430 €

VOTE : PRESENTS 13 - VOTANTS 15 - POUR 15 - CONTRE 0 - ABSTENTION 0

SUBVENTIONS 2023

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION 2023
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	1 000,00 €
APER/ECOLE PUBLIQUE BREZOLLES	500,00 €
APPEL STE MARIE	300,00 €
ASHB - HANDBALL	1 300,00 €
BREZOLLES EN JAZZ	50 000,00 €
CAB - CLUB ATHLETISME	1 600,00 €
COMITE DES FETES	6 000,00 €
ECOLES DES REMPARTS	2 500,00 €
FNACA	160,00 €
DOJO	450,00 €
EQUIPE SAINT VINCENT	500,00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	800,00 €
HAMECON BREZOLIEN - PECHE	600,00 €
HARMONIE	2 700,00 €
JEUNES SAPEURS POMPIERS	750,00 €
LES RANDONNEURS BREZOLIENS	500,00 €
USB FOOTBALL	4 000,00 €
ASSOCIATION DES SCLEROSES EN PLAQUE	50,00 €
CAUE	120,00 €
ECOLE DES ROSEAUX	90,00 €
LES AMIS DU COMPA	25,00 €
LES RESTAURANTS DU CŒUR	280,00 €
MAISON FAMILIALE ET RURALE DE VIMOUTIERS	45,00 €
PREVENTION ROUTIERE	50,00 €
RTV	50,00 €
ADS EMPLOI	50,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	280,00 €
SPDA	50,00 €
THEME ET VARIATIONS VERNEUIL	25,00 €
TOTAL	74 775,00 €

VOTE : PRESENTS 13 - VOTANTS 15 - POUR 15 - CONTRE 0 - ABSTENTION 0

VOTE POUR LA SUBVENTION A BREZOLLES EN JAZZ : PRESENTS 13 - VOTANTS 15
POUR 9 - CONTRE 2 (GRANDJEAN Jean-François et LANTZ Stéphane)- ABSTENTION 4

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2022	+ 250 856.68
Résultats antérieurs reportés	+ 707 376.20
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2022	+ 936 140.40

SECTION D'INVESTISSEMENT

Solde d'exécution de l'exercice cumulé	+ 164 263.41
--	--------------

Restes à réaliser : Dépenses : 19 320 €	Restes à réaliser : Recettes : 0€	Soldes des restes à réaliser : - - 19 320 €
--	--------------------------------------	--

Besoin de financement à la section d'investissement	0
---	---

Report en fonctionnement R 002 « excédent de fonctionnement reporté »	936 140.40
---	------------

VOTE : PRESENTS 13 - VOTANTS 15 - POUR 15 - CONTRE 0 - ABSTENTION 0

BUDGET PRIMITIF 2022

FONCTIONNEMENT DEPENSES

Chapitre	Libelle	Vote
011	Charges à caractère général	618 983.40
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 045 000
65	Autres charges de gestion courante	360 722
66	Charges financières	17 000
67	Charges exceptionnelles	1 500
68	Dotations aux provisions	700
042	Opération d'ordre entre sections	49 437
023	Virement à la section d'investissement	400 000
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 493 342.40

FONCTIONNEMENT RECETTES

Chapitre	Libelle	Vote
013	Atténuation de charges	7 500
70	Produits des services et du domaine	72 900
73	Impôts et taxes	290 000
731	Fiscalité locale	570 800
74	Dotations subventions participations	570 000
75	Autres produits de gestion courante	46 000
76	Produits financiers	2
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
002	Excédent de fonctionnement reporté n-1	936 140.40
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		2 493 342.40

INVESTISSEMENT DEPENSES

Chapitre	Libelle	Restes à réaliser	Vote	Total
204	Subventions d'équipement versées		35 000	35 000
21	Immobilisation corporelles	19 320	1 194 980.41	1 214 300.41
16	Emprunts		113 000	113 000
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		578 102	527 800.19	1 362 300.41
001	Déficit d'investissement reporté n-1			0
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				1 362 300.41

INVESTISSEMENT RECETTES

Chapitre	Libelle	Vote
13	Subventions d'investissement	158 000
10	Dotations	91 000
16	Emprunt et dettes assimilées	499 600

040	Opération d'ordre entre sections	49 437
021	Virement de section de fonctionnement	400 000
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 362 300.41
001	Excédent d'investissement reporté n-1	164 263.41

VOTE : PRESENTS 13 - VOTANTS 15 - POUR 15 - CONTRE 0 - ABSTENTION 0

FRAIS DE SCOLARITÉ AVEC LE SICELP

Les articles L.212-8 et R.212-21 du code de l'éducation déterminent les cas dans lesquels la commune de résidence d'un élève est tenue de participer aux dépenses afférentes à sa scolarisation dans une école élémentaire ou maternelle publique d'une autre commune.

Compte tenu de la réciprocité des frais de scolarité pris en charge alternativement par la commune de Brezolles et le SICELP,

Compte tenu de la multiplication des gardes alternées,
Etant convenu que le SICELP adopterait la même attitude,

Après en avoir délibéré, l'assemblée DECIDE, jusqu'à la fin du mandat, de ne pas réclamer de frais de scolarité au SICELP dans l'hypothèse où un enfant domicilié à Brezolles serait scolarisé dans l'école de LAONS géré par le SICELP.

VOTE : PRESENTS 13 - VOTANTS 15 - POUR 15 - CONTRE 0 - ABSTENTION 0

TARIF DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES 1^{er} SEPTEMBRE 2023

Dans le cadre de l'article L. 2122-21 du CGCT, le Maire administre les propriétés communales sous le contrôle du conseil municipal.

Les tarifs d'occupation constituent des redevances d'occupation du domaine public, elles sont par conséquent fixées par le conseil municipal.

Le bilan financier du Patio et du Grenier à Sel fait apparaître respectivement un déficit annuel de fonctionnement de 27 640 euros et de 3 200 euros.

Afin d'amortir en partie ce déficit, l'assemblée DECIDE d'augmenter, à compter du 1^{er} septembre 2023 les tarifs d'occupation du Patio et du Grenier à sel comme suit :

PATIO

	Habitants de BREZOLLES		Habitants HORS COMMUNE	
	1 journée	WEEK END et JOURS FERIÉS	1 journée	WEEK END et JOURS FERIÉS
	En semaine de 10 h Au lendemain 10 h	Du vendredi 14h au lundi 9h	En semaine de 10 h Au lendemain 10 h	Du vendredi 14h au lundi 9h
		48 h		48 h
SALLE 1	100,00 €	270,00 €	125,00 €	300,00 €
SALLE 2	170,00 €	400,00 €	200,00 €	440,00 €
SALLE 3	270,00 €	600,00 €	370,00 €	700,00 €

GRENIER A SEL

	Habitants de BREZOLLES		Habitants HORS COMMUNE	
	1/2 journée	WEEK END et JOURS FERIÉS <small>Du vendredi 10 h au lundi 14h</small>	1/2 journée	WEEK END et JOURS FERIÉS <small>Du vendredi 10 h au lundi 14h</small>
		48 h		48 h
Salle	160 €	400 €	220 €	500 €

VOTE : PRESENTS 13 - VOTANTS 15 - POUR 15 - CONTRE 0 - ABSTENTION 0

RESTAURANTS SCOLAIRES MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE PRIX DU REPAS ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, le prix du repas durant l'année scolaire 2022/2023:

- Pour les enfants de Brezolles et des communes participant au déficit : 3.75 euros
- Pour les enfants des communes refusant de participer au déficit de la cantine. 6 euros

Face à l'augmentation de 20% du prix du repas facturé par le prestataire qui confectionne les repas,
Face à l'augmentation des fluides (gaz et électricité),

L'assemblée délibérante se voit dans l'obligation d'augmenter le prix du repas servi dans les restaurants scolaires de maternelle et élémentaire à compter du 1^{er} septembre 2023.

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents (1 contre : Stéphane LANTZ),
l'assemblée **DECIDE** de fixer le prix du repas pour les enfants déjeunant au restaurant scolaire de l'école maternelle et élémentaire de la manière suivante :

- Pour les enfants de Brezolles et des communes participant au déficit : 4.50 euros
- Pour les enfants des communes refusant de participer au déficit de la cantine. 7.00 euros

VOTE : PRESENTS 13 - VOTANTS 15 - POUR 14 - CONTRE 1 (LANTZ Stéphane) -
- ABSTENTION 0

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Plusieurs propriétés ont fait l'objet d'une vente immobilière sur la commune de Brezolles, le conseil municipal doit se prononcer sur son intention d'aliéner ces biens.

AB 155 - 487m² - 22 rue de Tillières

AC 108 - 96 m² - Rue Boudet

AC 198 - 392 m² - 10 rue Berg Op Zoom

ZH 86 - 549 m² - 16 rue Marie Curie

VOTE : PRESENTS 12 - VOTANTS 15 - POUR 15 - CONTRE 0 - ABSTENTION 0

QUESTIONS DIVERSES

CHANTHARASY Sandrine liste à l'assemblée les différentes animations réalisées ou accueillies par la commission culture ; le spectacle d'humour « coming out » et le thé dansant. Les deux animations ont été une réussite.

Elle rappelle également, à l'assemblée, la chasse aux œufs organisée dans le parc Saint André et les animations sportives pour les jeunes cet été.

TIERCELIN Dominique rapporte le bilan de la collecte des restaurants du cœur, 402 kilos ont été récoltés, c'est un franc succès surtout en cette période difficile où le pouvoir d'achat est en baisse.

LABARRE Viviane signale la dangerosité de la sortie du parking situé à l'angle de la rue de Senonches et de la rue de la Ferté.

GRANDJEAN Jean-François signale la difficulté des familles à obtenir des places pour leurs enfants à la halte-garderie. Monsieur le Maire précise que c'est l'agglomération du pays de Dreux qui est compétente en la matière.

Informe l'assemblée qu'il a pris contact avec l'Hameçon Brezollien pour organiser une sortie « ramassage des déchets » sur les chemins et voies publics. Monsieur TIERCELIN, en tant que Président de l'USB, est également volontaire pour participer à cette action. Le club d'athlétisme a lui aussi évoqué il y a quelques mois l'organisation d'une telle démarche. Monsieur le Maire charge Monsieur GRANDJEAN d'organiser et de coordonner cette journée.

LANTZ Stéphane annonce l'organisation d'ateliers numérique en avril.

Souhaite connaître l'avancement de la construction des maisons rue de Paris et de la Ferme algale.

Monsieur le Maire précise que ces deux projets débiteront avant l'été.

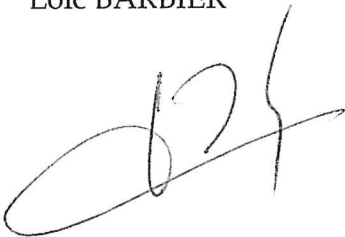
Alerte l'assemblée sur les conditions d'accueil des associations sportives pendant les travaux du gymnase ; Monsieur le Maire explique qu'il répond aux sollicitations de chaque association en fonction de leurs demandes.

Rappelle qu'il est urgent de procéder à la restauration des autres vitraux de l'église ; un devis a été reçu en mairie, il sera étudié et une demande de subvention sera faite.

Remercie les agents du service technique pour leur travail de qualité réalisé sur la toiture du bâtiment situé dans la cour de la mairie.

La séance est levée à 22h30.

Le Maire,
Loïc BARBIER



Le secrétaire,
THIBEAULT Laurent

